

Société

Droits humains et Église catholique, un long chemin

En cette fin d'année 2018, on célèbre les 70 ans de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Même si ce texte capital semble aujourd'hui faire écho au message de l'Église, cela n'a pas toujours été aussi simple. Il a fallu de longues années d'enseignement social de l'Église catholique et les apports du concile Vatican II pour y arriver.

Avec le soutien de la

La **Déclaration universelle des Droits de l'Homme (DUDH)** a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies à Paris le 10 décembre 1948, soit moins de trois ans après la fin de la guerre 1939-1945 et un an après l'accession à l'indépendance de l'Inde préfigurant le processus de décolonisation de l'Afrique et de l'Asie. Un symbole fort pour l'avenir d'un monde à peine sorti de la Deuxième Guerre mondiale et de la Shoah.

Septante ans après l'adoption de la DUDH, il faut constater que son caractère universel a fait et fait encore l'objet d'âpres discussions. L'avocat français Guy Aurenche¹ a écrit dans son livre *Le souffle d'une vie*ⁱⁱ que « *si la Déclaration dit d'elle-même qu'elle est universelle, les principes et les droits proclamés par ses différents articles doivent pouvoir s'enraciner dans la multiplicité des cultures et même des religions du monde.* » Et, ayant cité le cas de l'excision des femmes africaines et celui du placement de personnes âgées d'Europe en institutions, il ajoute : « *Sur la base d'un texte commun, l'Africain interpellé par l'Européen a examiné ses coutumes et il a, à son tour, invité l'Européen à revoir ses pratiques sociales.* »

Aussi, Guy Aurenche considère la Déclaration comme une révolution, ainsi que les pactes et conventions qui l'ont prolongée. En tant qu'avocat et chrétien, il a aussi noté que ce document majeur pour l'Humanité affirme que « *les peuples du monde entier ont proclamé leur foi en la valeur et la dignité de la personne humaine* », tout en ajoutant que « *peu de textes juridiques parlent de foi* » et que « *cela témoigne d'un texte porté par un souffle.* » Chose que l'Église catholique a mis bien du temps à reconnaître !

La longue élaboration de l'enseignement social de l'Église

Outre son histoire mouvementée et ses infidélités au message des Évangiles, y compris en matière de respect des personnes et de leurs droits, **l'Église catholique a longtemps connu une relation conflictuelle avec les droits humains.** On peut même dire que l'essor du courant des Droits de l'Homme s'est longtemps fait sans elle. Et pourtant, les premiers textes anglais en la matière, datant du XIII^e siècle, entendaient défendre l'autonomie des seigneurs et de l'Église face à la Couronne. Mais **les responsables de l'Église catholique ont longtemps eu la conviction qu'accorder à l'Homme ses droits signifiait retirer à Dieu les siens** et, que devant Dieu, les humains n'avaient que des devoirs. D'où leur méfiance, pour ne pas dire plus, par rapport à des textes

comme la Déclaration d'indépendance américaine de 1776 et la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen de la Révolution française de 1789.

Il convient de relever aussi combien longue a été l'élaboration de la doctrine sociale (ou **enseignement social**) de l'**Église catholique**. Bien des auteurs la font remonter à l'encyclique *Rerum Novarum* (*Des choses nouvelles*), du pape Léon XIII. Celle-ci date de 1891 et reconnaît notamment la légitimité des associations ouvrières. D'autres encycliques et messages pontificaux suivront à l'occasion des différents anniversaires de *Rerum Novarum*.

Il faudra toutefois attendre Jean XXIII pour que l'Église catholique voie dans les droits humains une « *acquisition capitale de l'humanité moderne* »ⁱⁱⁱ via l'encyclique *Pacem in Terris* (1963) et le concile Vatican II (1965). Dans *Pacem in Terris*, Jean XXIII affirme : « *Le fondement de toute société bien ordonnée et féconde, c'est le principe que tout être humain est une personne, c'est-à-dire une nature douée d'intelligence et de volonté libre. Par là même, il est sujet de droits et de devoirs, découlant les uns et les autres, ensemble et immédiatement, de sa nature : aussi sont-ils universels, inviolables, inaliénables.* »^{iv} Il y a donc là la **reconnaissance du caractère universel de ces droits et devoirs**.

Jean XXIII consacre également un chapitre de cette encyclique aux droits : droit à l'existence et à un revenu décent, droits relatifs aux valeurs morales et culturelles, droit d'honorer Dieu selon la juste exigence de la conscience, droit à la liberté dans le choix d'un état de vie, droit relatif au monde économique, droit de réunion et d'association, droit d'émigration et d'immigration, ainsi que droit d'ordre civique. Et Jean XXIII souhaitera que l'ONU soit actrice dans le développement d'une gouvernance mondiale.

À la suite de Jean XXIII

En 1967, dans le prolongement de *Pacem in Terris* de Jean XXIII et de Vatican II, Paul VI publie à son tour l'« *encyclique sur le développement des peuples* », ***Populorum Progressio***^v, dans laquelle il parle du **développement de l'Homme, de tout l'Homme et de tous les Hommes**. De plus, Paul VI institue les commissions Justice et Paix.

Depuis lors, des encycliques et bien d'autres contributions ont enrichi l'enseignement social de l'Église catholique. On citera, par exemple, les

contributions des conférences générales du Conseil des conférences épiscopales d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAM). Dès 1968, celle tenue à Medellin en présence de Paul VI envisage la présence de l'Église catholique dans la transformation du sous-continent à la lumière des travaux de Vatican II et en étant sur la même longueur d'onde que les théologiens et les évêques prônant la théologie de la libération^{vi}.

Malheureusement, ces apports furent souvent longs et difficiles à lire, à répercuter et à concrétiser au sein de ce que Vatican II a appelé le « *Peuple de Dieu* ». Parmi les plus récents, on trouve le **document pontifical de 2018 sur l'économie et la finance**. Il y est question de régulation des marchés, de spéculation, de crédit, de consommation, d'épargne, de fiscalité, de dette publique et de système bancaire. Selon ce document, « *Il existe de nombreux points de convergences éthiques, expression d'une sagesse morale commune, sur l'ordre objectif de laquelle est fondée la dignité de la personne humaine. Les droits fondamentaux et les devoirs de l'homme reposent sur le socle solide et inviolable de cet ordre, qui décrit des principes clairs, et sans lequel la volonté et l'abus des plus puissants finissent par dominer la scène humaine. Cet ordre éthique, enraciné dans la sagesse de Dieu Créateur, est donc le fondement indispensable pour construire une vraie communauté d'hommes, gouvernée par des lois fondées sur une vraie justice.*^{vii} »

À la suite de Jean XXIII

En 1967, dans le prolongement de *Pacem in Terris* de Jean XXIII et de Vatican II, Paul VI publie à son tour l'« *encyclique sur le développement des peuples* », ***Populorum Progressio***^{viii}, dans laquelle il parle du **développement de l'Homme, de tout l'Homme et de tous les Hommes**. De plus, Paul VI institue les commissions Justice et Paix.

Depuis lors, des encycliques et bien d'autres contributions ont enrichi l'enseignement social de l'Église catholique. On citera, par exemple, les contributions des conférences générales du Conseil des conférences épiscopales d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAM). Dès 1968, celle tenue à Medellin en présence de Paul VI envisage la présence de l'Église catholique dans la transformation du sous-continent à la lumière des travaux de Vatican II et en étant sur la même longueur d'onde que les théologiens et les évêques prônant la théologie de la libération^{ix}.

Malheureusement, ces apports furent souvent longs et difficiles à lire, à répercuter et à concrétiser au sein de ce que Vatican II a appelé le « *Peuple de Dieu* ». Parmi les plus récents, on trouve le **document pontifical de 2018 sur l'économie et la finance**. Il y est question de régulation des marchés, de spéculation, de crédit, de consommation, d'épargne, de fiscalité, de dette publique et de système bancaire. Selon ce document, « *Il existe de nombreux points de convergences éthiques, expression d'une sagesse morale commune, sur l'ordre objectif de laquelle est fondée la dignité de la personne humaine. Les droits fondamentaux et les devoirs de l'homme reposent sur le socle solide et inviolable de cet ordre, qui décrit des principes clairs, et sans lequel la volonté et l'abus des plus puissants finissent par dominer la scène humaine. Cet ordre éthique, enraciné dans la sagesse de Dieu Créateur, est donc le fondement indispensable pour construire une vraie communauté d'hommes, gouvernée par des lois fondées sur une vraie justice.* »^x »

Les laïcs aussi

À côté des travaux théologiques, pas mal de mouvements et communautés chrétiens ou groupes d'Église se sont efforcés de s'approprier et d'analyser, de manière plus ou moins critique, l'enseignement social de l'Église.

Ainsi, en juin 2018, à Lisbonne, le Forum européen des laïcs^{xi} a traité de la question des droits humains. Erik Borgman, dominicain laïc hollandais, de l'Université de Tilburg, a présenté le fondement théologique de la DUDH en signalant notamment que l'absence de référence à Dieu dans son article 1^{er} avait été décidée afin de permettre aux non-religieux et aux athées de pouvoir signer cette Déclaration. Citant Saint Thomas d'Aquin, il a parlé du cadeau de l'unité divine reçue à travers la multiplicité et la diversité présentes dans le monde. Et il a montré que **l'Église construit le Royaume de Dieu quand elle promeut activement les libertés humaines**. Et que le pape François n'est pas en reste quand il affirme : « *Dieu vit parmi les citoyens qui promeuvent la solidarité, la fraternité, le désir du bien, de vérité, de justice.* »^{xii} »

Dans la déclaration finale de ce Forum on trouve encore ceci : « *Nous, en tant qu'individus ou organisations, devons répondre à la crise de l'hospitalité et du manque de solidarités au profit de toute personne dans le besoin ou exclue de la société, en particulier les réfugiés et toute personne se trouvant à la périphérie de la société. Nous devons susciter les prises de consciences et oser critiquer les persécutions cachées ou ouvertes des chrétiens dans de nombreux*

pays et appeler nos gouvernements à agir afin de garantir la dignité de tout être humain. La liberté d'expression implique également que nous devons faire place pour que chacun et chacune puisse dire ce qu'il ou elle a à dire. Ceci s'applique aussi à l'accès aux médias et inclut le respect mutuel dans le dialogue. »

À travers Vivre Ensemble et Entraide et Fraternité

5

C'est aussi de l'enseignement social de l'Église que **Vivre Ensemble et Entraide et Fraternité** se sont notamment inspirées pour **continuer à « écrire l'histoire efficace de l'Évangile »**, selon les termes de leur ancien président Michel Molitor, professeur et vice-recteur émérites de l'UCL^{xiii}.

Cette démarche a débuté durant les années 60 avec le lancement des *Carêmes de Partage avec les populations du Tiers-Monde*, à commencer par celles d'Afrique centrale en raison de leurs liens historiques avec la Belgique. En 1963, c'est la création de l'ONG Entraide et Fraternité - Broederlijk Delen, laquelle restera nationale jusqu'à la fin des années 70. Avec les autres organisations catholiques de coopération au développement d'Europe et d'Amérique du Nord, elle deviendra membre de la CIDSE (Coopération internationale pour le développement et la solidarité), sise à Bruxelles et dont la création aura été encouragée par le cardinal Suenens, archevêque de Malines-Bruxelles et un des modérateurs de Vatican II.

En réponse aux interpellations de partenaires de pays du Sud, comme Dom Helder Camara^{xiv}, qui fut la « voix des sans-voix », et pour « *balayer devant notre propre porte* », Entraide et Fraternité a encouragé le lancement en 1971 d'une campagne de l'Avent sous le thème *Vivre Ensemble* (Welzijnszorg du côté néerlandophone) pour soutenir des actions de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans notre pays.

Toutefois, les débuts de Vivre Ensemble ne furent pas des plus aisés : le défi le plus difficile à relever consista à rendre son action permanente, c'est-à-dire bien au-delà d'une collecte dans les églises au cours de l'Avent, à soutenir des initiatives qui ne soient pas nécessairement toutes d'Église et à développer des interpellations vis-à-vis des pouvoirs publics et des citoyens, chrétiens ou non. Or, c'est aussi en 1971 que s'est tenu à Rome **un Synode sur la Justice dans le monde**. On lui doit la déclaration suivante : « *L'action pour la justice et la participation à la transformation du monde nous apparaissent comme une dimension constitutive de la proclamation de l'Évangile qui est la mission de*

l'Église pour la rédemption de l'humanité et sa libération de toute situation oppressive. »

Cette position a, depuis, régulièrement été rappelée par Vivre Ensemble et Entraide et Fraternité. On ne peut donc que se réjouir de la voir figurer en conclusion de la déclaration *Populorum Communio - la communion des peuples*^{xv} que les évêques de Belgique ont publiée en mars 2017 pour marquer le 50^e anniversaire de l'encyclique *Populorum Progressio*. La Conférence épiscopale fait là référence à l'encyclique du pape François « *sur la sauvegarde de la maison commune* », *Laudato Si'*. Il s'agit là d'une synthèse qui en rejoint certes bien d'autres, mais qui émane de la grande personnalité morale qu'est ce pape, jésuite de formation philosophique, théologique et scientifique. Mais il est frappant de voir que cette encyclique contient pas mal d'apports de Conférences épiscopales de pays du Sud, dont celles d'Amérique latine mais aussi d'Afrique du Sud et des Philippines.

D'une manière générale, depuis la destruction du Mur de Berlin en 1989, la chute de la plupart des pays communistes et la fin de la Guerre froide, la défense des droits humains n'a pas connu que des avancées. Au-delà des droits politiques, le développement débridé du néolibéralisme a fortement enrayé la possibilité d'**assurer à chacune et à chacun de pouvoir vivre dans la dignité et dans le respect de ses droits fondamentaux.**

Dans ce contexte, Vivre Ensemble a, d'année en année, mis l'accent sur la défense et la promotion en Belgique des droits fondamentaux des habitants les plus pauvres. Ainsi, Vivre Ensemble a contribué à « Objectif 82 » pour obtenir le droit de vote aux élections communales pour les étrangers et a soutenu les droits des personnes ayant un handicap. Vivre Ensemble a aussi régulièrement prôné le droit au logement. Ainsi, en 1994, 177 000 clés furent-elles déversées devant le cabinet du ministre du Logement, Melchior Wathelet senior (PSC). Tandis que c'est une Commission Quart-Monde d'un ancien conseil pastoral de Namur qui a été, avec la participation de Vivre Ensemble, à l'origine du concept des agences immobilières sociales il y a vingt ans. Et, en ce septantième anniversaire de la DUDH, Vivre Ensemble a une nouvelle fois choisi de mettre l'accent sur l'importance des droits humains. Avec la collaboration des acteurs de terrain que cette association soutient et aussi de Guy Aurenche, auteur du nouveau livre « Droits humains : n'oublions pas notre idéal commun ! »...

Quant à Entraide et Fraternité, relevons brièvement ici que, dans le cadre de l'approche partagée avec Vivre Ensemble, cette ONG n'a cessé de mettre

l'accent sur le fait que ce sont les hommes et les femmes qui sont les premiers acteurs de leur propre développement dans les pays du Sud. Et cela, tant dans le cadre des Carêmes de Partage qu'au-delà, comme elle le fera encore plus spécialement au sujet des Philippines en 2019 et de Haïti en 2020.

Plus que jamais, la défense des droits humains fondamentaux peut se lire au travers de l'élaboration et de la mise en pratique de l'enseignement social de l'Église, dans le respect tout à la fois de la dignité humaine, de notre Terre et de la Bonne nouvelle de l'Évangile.

Jacques BRIARD^{xvi} avec Jean-François LAUWENS

-
- ⁱ Guy Aurenche a dirigé l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) et présidé le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD-Terre solidaire, ONG sœur d'Entraide et Fraternité).
- ⁱⁱ Guy Aurenche, *Le souffle d'une vie*, Paris, Albin Michel, 2011.
- ⁱⁱⁱ Jean-Marie Faux, *Que penser de... l'enseignement social de l'Église ?*, Namur, Éditions jésuites, 2018
- ^{iv} *Pacem in Terris*, lettre encyclique de Jean XXIII, Rome, 1963, chapitre I, 9 : http://w2.vatican.va/content/john-xxiii/fr/encyclicals/documents/hf_j-xxiii_enc_11041963_pacem.html
- ^v http://w2.vatican.va/content/paul-vi/fr/encyclicals/documents/hf_p-vi_enc_26031967_populorum.html
- ^{vi} Maurice Cheza, Luis Martinez Saavedra, Pierre Sauvage (dir.), *Dictionnaire historique de la théologie de la libération*, Namur, Éditions jésuites, 2017
- ^{vii} *Oeconomicae et pecuniariae quaestiones* - Considérations pour un discernement éthique sur certains aspects du système économique et financier actuel, Rome, 17 mai 2018 : http://www.vatican.va/roman_curia/congregations/cfaith/documents/rc_con_cfaith_doc_20180106_oeconomicae-et-pecuniariae_fr.html
- ^{viii} http://w2.vatican.va/content/paul-vi/fr/encyclicals/documents/hf_p-vi_enc_26031967_populorum.html
- ^{ix} Maurice Cheza, Luis Martinez Saavedra, Pierre Sauvage (dir.), *Dictionnaire historique de la théologie de la libération*, Namur, Éditions jésuites, 2017
- ^x *Oeconomicae et pecuniariae quaestiones* - Considérations pour un discernement éthique sur certains aspects du système économique et financier actuel, Rome, 17 mai 2018 :

http://www.vatican.va/roman_curia/congregations/cfaith/documents/rc_con_cfaith_doc_20180106_oeconomicae-et-pecuniariae_fr.html

xi <https://www.lacral.ch/agenda/autre/item/80-forum-europeen-des-laics-14-17-juin-2018-au-portugal.html>

xii Spécialement de son exhortation apostolique *La Joie de l'Évangile - Evangelii nutiandi* (74-72,73, 74,91,92,199, 228 et 239) :

http://w2.vatican.va/content/francesco/fr/apost_exhortations/documents/papa-francesco_esortazione-ap_20131124_evangelii-gaudium.html

xiii Document et DVD d'Entraide et Fraternité intitulés *L'engagement, une manière essentielle de vivre sa foi*.

xiv Dom Helder Camara (1909-1964), prélat brésilien, est connu pour sa lutte contre la pauvreté. Il est l'un des tenants de la théologie de la libération. Sa béatification est en cours.

xv *Populorum Communio. La communion des peuples*, Lettre des évêques de Belgique pour les 50 ans de l'encyclique *Populorum Progressio* du pape Paul VI, 20 février 2017 : <http://www.cathobel.be/2017/02/20/lettre-vevques-de-belgique-populorum-communio-communion-peuples/>

xvi Permanent à Vivre Ensemble-Entraide et Fraternité de 1972 à 2005 et depuis

lors bénévole.



Avec le soutien de la

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Disponible sur www.vivre-ensemble.be | Exemplaires sur demande :

info@vivre-ensemble.be 02 227 66 80